VENTES A L'ENCAN

Par A. A. Lesseps, Encanteur

Propriétés abandonnées et non réclamées dans le Département de la Police et des diverses Cours

CONSISTANT DE

Joaillerie, Fusils, Revolvers, Couteaux, Vêtements, Chapeaux, Souliers et divers autres articles, devant être vendus pour le compte du Fonds de Pensions de la police, à la maison du Police Patrol, nouvelle Maison de Cour et bâtisse de Geôle

SAMEDI 16 DECEMBRE 1899 à 11 HEURES A. M.

Vendu sous l'acte 95 de 1896. Par ordre des Commissaires du Bureau de Police.
4déc—4 10 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1630 rue Calliope entre les rues St-Charles et Carondelet.

P. O. Rosenstream vs Mlle Hermi-nia Dubarry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,780—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Carondelet, Clio et St-Charles, désigné comme le No quatre sur un devis annexé à un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire, le 5 octobre 1865, et ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
9déc—9 15 22 29—jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de Maison, Chevaux, Vaches, Buggy, etc.

Guiseppe Landini vs Pietro Bosazza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 décembre 1899, à 10:30 heures A. M, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, enrre les rues Royale et Chartres:

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Aussi, 2 chevaux, 2 vaches, 1 buggy, 1 wagon à 4 roues, lot de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
9 déc—9 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Connue comme le No 2705 rue Magasins, entre les rues Quatrième et Washington.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Mlle Sophie Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,752—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 janvier 1900, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépenses qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Quatrième, Washington et Camp, désignés comme lots Nos 2 et 3 de l'ilet numéroté 68 [maintenant ilet No 151] sur un plan ou certificat d'arpentage fait par W. T. Thompson, député voyer de ville, en date de septembre 1860, annexé pour référence à un inventaire de la succession de Nels Anderson, décédé, pris par James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1860, lesdits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Lot No 2 mesure vingt-neuf pieds et neuf pouces de face à la rue Magasins, par cent onze pieds et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 3 mesure trente pieds quatre pouces de face sur la rue Magasins par cent onze pieds et six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

W. J. Waguespack, avocat pour la plaignante.
8 dec—8 15 22 29—jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Jas. E. Schroeder vs Daniel J. O'Neil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou [en quelque sorte en dépendant, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No — compris entre les rues Cambronne, Madison [maintenant Dante], Jeannette et Sixième [maintenant Birch], lesdits lots sont désignés par les Nos Quinze et Seize, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Cambronne, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Joseph F. Walton, avocat pour le plaignant.
1er dec—1 2 8 15 22 29—jan 4.

Succession de Maria Anna Ruppert, femme de George Boshans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,908—Division C—Attendu que George Boshans et Mme Elizabeth Rolland ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Maria Anna Ruppert, femme de George Boshans, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

George J. Untereiner, avocat.
12déc—12 16 23

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ÉTAGES ET PLACE D'AFFAIRE.

Nos 416 et 418 rue Soraparu.

Bernard Ehlers et als vs Klapper Vienna Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

EN VERTU d'un ordre signé le 1er décembre 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, Encanteur, bureaux 630 rue Gravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Soraparu et Première, désigné par le No X 1 sur un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coffey, ancien notaire public en cette ville, à la date ci-dessus, d'après lequel croquis le dit lot mesure vingt-cinq (25') pieds, six (6") pouces et quatre (4'") lignes de face sur ladite rue Soraparu, cent vingt-cinq [125'] pieds, onze [11"] pouces et quatre [4"'] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de Tchoupitoulas, cent vingt-quatre [124'] pieds, deux [2"] pouces et trois [3"'] lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée, la plus rapprochée de la rue Rousseau et vingt cinq [25'] pieds sept [7"] pouces et deux [2'"] lignes de largeur dans le fond, et étant borné par une allée s'ouvrant sur la rue Soraparu neuf et demi [9 1.2'] pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en:

La substantielle bâtisse en briques à deux étages, bâtie pour manufacture et résidence, connue comme No 416 rue Soraparu; et spécialement adaptée pour la manufacture de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1899 et les timbres de revenu, et un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 10 17 24 31—jan 7 à date

Jno H. O'Connor & Cie.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage dans le Quatrième District.

No 1823 rue Chippewa, entre les rues Félicité Road et Ste-Marie.

Et un Jardin Potager ou Ferme de Volaille,

Sur le Chemin de Gentilly, à peu près à un mille et demi de Lee Station, près du Chemin de Fer du L. & N.

A L'ENCAN.

SUCCESSION DE CORNELIUS REGAN.

No 60,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, le 21 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé en l'affaire ci-dessus intitulée, le 17 novembre 1899, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage No 1823 rue Chippewa entre les rues Félicité Road et Ste Marie (ilet Annonciation). Le lot mesure 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la rue Chippewa sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur. Le cottage est retiré de la rue, et a corridor, galeries de devant et de côté, et a peu près 8 chambres, etc. Loué à $12.00 par mois.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette paroisse dans le fond du Troisième district à peu près à 8 milles, Est du chemin de fer Ponchartrain et à peu près à 1 mille et demi de Lee Station mesurant 6 2[3 arpent de façade sur le Bayou Sauvage ou Chemin Gentilly sur 10 arpents de profondeur sur un côté et 11 1[2 arpents sur l'autre côté, le tout plus ou moins, étant composé d'une partie du lot 174 et l'entière partie des lots Nos 176, 178, 180, 182 184 et 186, borné sur un côté par la propriété d'Esnard et sur l'autre par la propriété de Randall Moore. La propriété est entourée d'une barrière, les améliorations comprennent quelques 4 bâtisses et une grange. Loué à $75 par an.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1899, et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres du revenu de la guerre des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

L'ancien Etablissement d'Epicerie "De George,"

Nos. 1501 et 1503 Esplanade, encoignure de la rue Robertson.

In re Antoine De George, en banqueroute, No 107, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 19 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de Hewes T. Gurley, référé en banqueroute, daté le 10 novembre 1899, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

L'ancien établissement et magasin substantiel en briques, avec résidence en bois à deux étages et écurie dans le fond, Nos 1501 et 1503, avenue de l'Esplanade, encoignure de la rue Nord Robertson, contenant très grande épicerie, entrepôt, etc. La résidence en bois a des galeries sur la façade et sur le côté et 4 chambres; écurie dans la cour, hangar, etc.; le tout plus complètement décrit, comme suit, à savoir.

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Tremé, Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No—borné par les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Nord Claiborne, et désigné par le No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, voyer général, le 28 septembre 1836, annexé à un acte de vente passé pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, par Alexander Milne, Sr. à Anthony Rasch. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Esplanade et Robertson, et ayant, en mesure française, trente (30) pieds de face à l'avenue Esplanade, et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles cent vingt (120) pieds de face à la rue Robertson.

Dans un voisinage très peuplé et choisi, à proximité de toutes les lignes de char et est une des plus anciennes épiceries établies en cette ville. Bonne pour n'importe quel genre de commerce. Une occasion de première classe pour un homme entreprenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P., aux frais de l'acquéreur.

18 nov—18 26—déc 3 10 17 jusq date

Succession de Richard Terrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,047—Division B—Attendu que Cornelius F. Terrell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Richard Terrell, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

5 dec—8 15

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La résidence en bois, bien située à deux étages avec vaste terrain, 3907, rue Magasins à l'encoignure de la rue General Taylor.—Charles H. Herr vs George A. Tennisson et als.

No 60,452—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orleans.

PAR DENIS & DANZIGER — D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières. No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 novembre 1899 et signé le 29 novembre 1899 et d'un ordre daté le 8 décembre 1899 par l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Général Taylor, Camp et Auterlitz, formant l'encoignure des rues Magasins et Général Taylor, et mesurant 95 pieds 11 pouces de face à la rue Magasin, 85 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté vers la rue Austerlitz de 150 pieds 4 pouces, et une profondeur et façade sur la rue Général Taylor de 150 pieds 11 pouces 4 lignes; le tout d'après le plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 août 1892, et annexé à un acte passé pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 26 août 1892.

Les améliorations comprenant la vaste résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, connue comme le No 3907 rue Magasins à l'encoignure de la rue General Taylor, retirée de la banquette, barrière en fer sur le devant, environnée de beaux arbres ombrageux et contenant galeries sur le devant et dans le fond, vestibules, 12 chambres, chambres à bains, office, dans la cour, hangar, 3 citernes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Jefferson C. Wenck notaire.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 16

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage—Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune le MARDI, 9 janvier 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandez, veuve de Francisco Suarez vs Mme Jeanne A. Villa, veuve de Edward Villa, et als. Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1831 rue Nord Remparts.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St Antoine, Bagatelle et St Claude (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J Pilié, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant neuf chambres, galerie, etc., le gaz partout, deux citernes, hydrant hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc.

Nos 1621 et 1623 rue Bourbon.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 211 et mesurant en mesure française 50 pieds de face à la rue Bagatelle entre les rues Bourgogne et Remparts par 140 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une grande maison double à un étage et mansarde; en bois et ardoisée ayant de chaque côté six chambres, grand corridor, etc., trottoirs, allée et cour pavés grande citerne.

Nos 1121 et 1123 rue Columbus.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Columbus, St-Claude, Remparts et St-Antoine et mesurant en mesure anglaise 30 pieds de face sur la rue Columbus sur une profondeur de 131 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance ledit lot se rétrécit de 14 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit, et de là à une autre profondeur de 23 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique, et 1 pied 11 pouces de largeur dans le fond; ledit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

Les améliorations consistent en une maison en bois, double, à un étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant de chaque côté cinq chambres et gallerie au fond, citerne, allées et trottoirs pavés, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garanti par lien du vendeur, représentée par des billets d'hypothèques portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. Les Timbres du revenu de l'Intérieur des E. U., aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé à l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier les ventes.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 10 17 24 31—jan 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 15 décembre à 11 heures du matin, Vaches, Chevaux Wagons, Installation de Laiterie, etc., Encoignure des rues Poland et St-Claude.

En vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 1er décembre 1899, par l'Honorable Fred D. King, juge, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Gondey, No 60,661 du dossier de la susdite Cour, je procéderai de vendre à l'enchère publique, les vaches, chevaux, wagons et installations de laiterie, etc., à la susdite heure et date et lieux mentionnés, et appartenant à ladite succession, d'après l'inventaire enregistré.

LOUIS. A. RICHARDS, Encanteur.

Conditions—Comptant.
3 déc—3 10 11 12 13 14 15

W. H. Fitzpatrick.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE

Dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti Olympia et St Patrick. — In re Succession de Louis Arnold Bertonnière.

No 54,527. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 834 rue Gravier—MARDI, 26 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhibent tous les détails et dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 29 novembre 1899 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos huit (8), neuf (9) et dix (10) dans l'ilet No soixante-cinq (65), et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue St Louis, sur cent onze (111) pieds et cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lot No dix (10) formant l'encoignure des rues St Louis et St Patrick.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un [1] et deux [2] ans, avec billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement; hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et assumant les dépenses de l'acte de vente, incluant les timbres du Revenu.

Acte de vente pardevant E. P. Upton, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

Horace Et Upton, Esq., avocat.
23 nov—23 26—déc 3 10 17 24 25 26

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Grande Valeur

Dans le Second District,

No 1723 rue St-Louis entre Claiborne et Derbigny.

Elégant Cottage élevé de terre. Loué $14 par mois.

La rue St-Louis est pavée en Asphalte.

No 510 rue Claiborne entre Toulouse et St-Louis,

Belle Maison à deux étages. Louée $18 par mois.

L'avenue Claiborne est pavée en Briques Vitrifiées.

SUCCESSION DE MADAME JEANNE HAEFFELE.

No. 60,523—Court Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue de la Commune,

MERCREDI 20 DECEMBRE 1899

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 Rue Commune près de la rue Carondelet,

En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de Distribt pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 17 novembre 1899, les propriétés ci-après décrites pour le compte de la susdite succession, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville Faubourg Trémé, désigné par le numéro 26 de l'ilet No 45, compris entre les rues Derbigny, St Louis, Claiborne et Carondelet Walk ledit lot de terre ayant 25 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant cottage élevé de terre, retiré de la rue, ayant 4 chambres, galerie de face et de côté, parterre, deux citernes, petite bâtisse sur la rue, occupée par un cordonnier, ayant 3 chambres, cour carrelée, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Claiborne, Robertson et St. Louis, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 51 pieds 4 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle maison à deux étages, ayant au rez-de-chaussée salon double avec porte à coulisse cuisine, Stair Landing, 3 chambres au premier, étage, hangar couvert en ardoises balcon sur la rue, citerne, etc., etc.

Termes et conditions—1[2 ou plus, comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, avec 8,0[0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues et payables en l'année 1899, en sus du montant de l'adjudication et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire public aux frais des acquéreurs incluant les United States Internal Revenue Stamps.

G. V. Soniat, avocat
19 nov—19 26—déc 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence Double Elevée,

PRESQUE NEUVE.

Nos 2216 et 2218, rue St-Pierre.

Succession de Mme Marguerite Elizabeth O'Connor, femme de Emile George Summers—Mme Marguerite Elizabeth Summers, femme de Théodore Patton vs Emile George Summers et al.

No 60,241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, près la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 21 novembre 1899 et signé en Cour ouverte le 27 novembre 1899, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet, ancien No 281, lequel est borné par le canal Carondelet, les rues Miro, St Pierre et Galvez désigné par le No original 14, ainsi désigné par la lettre B sur un devis de E. Surgi, ingénieur civil, daté le 23 juillet 1890, ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis, lequel est annexé à l'acte d'achat de Emile G. Summers, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 160 pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Miro et 160 pieds, plus ou moins, de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 15 (ou le lot A sur ledit devis), et 30 pieds de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une élégante résidence double élevée à un étage, ayant de chaque côté quatre chambres, citerne, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 2216 et 2218 rue St Pierre.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance de l'enchère, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication portant huit pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de non paiement des billets à leur maturité, par le lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses usuelles d'assurance et autres clauses de sécurité, incluant un dépôt de dix pour cent de l'enchère entre les mains de l'encanteur, les taxes de ville et d'Etat de 1899 devant être payées par l'acquéreur, de même que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu Intérieur; ledit acte de vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire.

Sambola et Ducros, avocats.
29nov—29—dec 6 13 20 27 31—janv 3

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple de choix,

No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.

No 60,465—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 211 rue Baronne, près Commune (Graham Building) dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation, désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel, sur cent soixante pieds, cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la cour se trouvent hangars, citerne, etc., la cour et la banquette sont pavées et en bonne condition.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John B. Fisher, notaire aux frais de l'acheteur, l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis et faire un dépôt de 10 0[0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRÈRE, Encanteur
906 rue Perdido.

Robert J. Maloney, avocat.
3 déc—3 4 10 17 24 31—janv 2 3

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située,

dans l'ilet borné par

Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas.

Charter Oak Stove & Range Company vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN. Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1899 de l'Hon. Juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas sur un plan dessiné par John Pilié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock anciennement notaire de cette ville. Ledit lot No 1, mesurant 87 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Erato sur 186 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas contigue aux lots Nos 2 et 3, et sur la ligne de côté vers la rue South Peters a une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 4 lignes; de là il court à angle droit de 15 pieds 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchoupitoulas, et de là s'étend plus profondément vers la rue Gaiennie par 35 pieds 6 pouces et 2 lignes à sa ligne de fond à laquelle il a une largeur de 71 pieds 10 pouces. Lot No 2 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Erato, mesurant 81 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato, entre lignes parallèles; le lot No 3 mesurant 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un entrepôt substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et aéré, ayant à peu près 31,000 pieds carrés pour emmagasinage; près de tous les chemins de fer, faisant face au fleuve, près des chars électriques et à proximité du centre des affaires.

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus de l'enchère, les taxes de 1899, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du revenu, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats
28 nov—28—déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente laiterie, (Truck farm) et lot de propriétés à bâtir, dans les Premier, Troisième et Septième Districts.

Succession de Jacques Barrère.

No 60,188—Division B—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821, rue Gravier—JEUDI, le 21 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 6 novembre 1899, et signé le 13 novembre 1899, de l'Honorable juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Douze certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, situés dans le Septième district de la Nouvelle-Orléans (autrefois Carrollton) dans l'ilet No 287, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Cypress (maintenant Panola) et Neuvième (maintenant Sycamore), désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19, 20 21, 22, 23, 24 et mesurant comme suit à savoir: les lots 1 à 5 ont chacun trente pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur entre lignes parallèles de 107 pieds 6 pouces, les lots 18, 19, 20, 21 22 ont chacun trente pieds de face à la rue Short, sur une profondeur entre lignes parallèles de 107 pieds 6 pouces; les lots 23 et 24 ont chacun trente pieds de face à la rue Cypress (maintenant Panola), sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Panola et le lot 22 formant l'encoignure des rues Short et Panola. Les améliorations consistant en une grande laiterie en bois, couverte en bardeaux, à l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Panola, et le cottage en bois couvert en bardeaux, connu comme le No 2109 avenue Carrollton; la maison, contenant galerie sur la façade, deux chambres et cuisine; dans la cour, hangar, citerne, etc.

2° Une portion de terre dans le Troisième District, dans l'ilet No 50, bornée par les rues Lizardi, Delaronde, Chartres et Egania, formant l'encoignure des rues Egania et Cartres, mesurant 69' 2" de face à la rue Lizardi sur une profondeur de 117' 8" 2'" sur la rue Chartres

3° Deux ilets de terre dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Washington, les rues Stroelitz, Bernadotte et Seizième, désigné comme les Nos 583 et 586.

Pour les dimensions voyez les plans à la Bourse.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District dans l'ilet No — —, borné par les rues Nord Peters, Tricou, Deléry et Jumonville, mesurant 90' 2" de face à la rue Nord Peters, sur une profondeur de 179' 2" 3'" sur le côté de la rue Tricou, et de 190' 4" de l'autre côté et 89' 6" de largeur dans le fond, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en bardeaux. Nos 6315 et 6317 rue Nord Peters, servant comme boulangerie; contenant magasin, trois chambres, galerie et cabinet; dans le fond est le grand four à pain, hangar, citerne, etc. Loué $25 00 par mois et occupé par le même locataire depuis plus de quinze années.

5° Un certain ilet de terre, situé dans le Premier District, étant l'ilet No 743, borné par les rues St Pierre (maintenant Pine), Lowerline, Vénus et le Canal de Dessèchement ou l'avenue Washington, mesurant 234' sur 240', ensemble avec tous droits, améliorations, etc., écurie, etc. Les améliorations comprennent une grande laiterie en bois couverte en bardeaux et un cottage en bois couvert en ardoises, près de l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Lowerline. La maison contenant galerie sur la façade, vestibule et sept chambres; dans la cour sont le hangar, la citerne et le puits. Pouvant rapporter un loyer de $35.00.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance en un et deux ans de crédit, avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses usuelles, telles que les honoraires d'avocats en cas de procès, les primes d'assurances. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication et payer les taxes de 1899.

Acte de vente et tous les timbres du revenu pardevant Fred Deibel Esq., notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 18 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Charles Steidinger, exécuteur testamentaire, versus A. C. Lindauer et al.

No 60,852.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern. Encanteur, MERCREDI, le 20 décembre 1899, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 1921 rue Félicité, entre les rues Remparts et Dryades, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1899 de l'Hon juge George H. Théard, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un lot de meubles, d'après l'inventaire au bureau.

Conditions—Comptant.
10 dec—10 14 17 jusq 20

VENTES A L'ENCAN.

Toppino, Seidenbach & Larose.

—:o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Comptes Courants

D'après l'inventaire enregistré en mon bureau, et le droit d'occuper le local No 531 rue Bienville, en cette ville pendant 20 mois. Paul Desmaries vs Andrieu & Escobedo Shoe Manufactory.

No 60,074—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE, Encanteurs — le MERCREDI 27 décembre 1899, à midi, à leur salle d'encan, No 129 rue de Chartres, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 13 décembre 1899 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, actifs ci-nommés.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
15 déc—15 21 27

Stroudback & Stern

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de résidence et placement de choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Remparts à l'encoignure de la rue Félicité et No 1921 rue Félicité, entre les rues Remparts et Dryades.—Charles Steidinger, exécuteur testamentaire vesus A. C. Lindauer et Al.

No 60,852—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI le 11 janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1899, de l'Hon. juge George H. Théard, de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 1716, 1720 et 1722 rue Sud Rempart, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, (Felicity Road), Dryades et Enterpe, lequel dit morceau ou portion de terre, d'après un devis du même, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur de ville, sous la date du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en ceci après rapporté, et formant l'encoignure de la rue Remparts et (Felicity Road), mesurant d'après le dit devis, 32 pieds 4 pouces et 7 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à (Felicity Road) de 98 pieds 5 pouces et une ligne sur 99 pieds 5 pouces et cinq lignes sur l'autre ligne du côté la plus près de la rue Euterpe, et 74 pieds 7 pouces dans le fond—le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une rangée de trois résidences en bois à deux étages couverte en ardoises, Nos 1716 et 1720, contenant chacune galerie, cabinet et cinq chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Le No 1722 contenant vestibule, office, 6 chambres et cuisine; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Les cours et les banquettes bien pavées — susceptible d'un loyer de $60.00 par mois.

Deuxièmement: Un certain lot de terre dans le même district et ilet que, et contigu à la propriété ci dessus décrite, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1921 rue Félicité, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendent; et ledit lot mesurant 32 pieds 11 pouces de face à (Felicity Road) sur une profondeur de 74 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et faisant face à une allée commune et 81 pieds 7 pouces sur la ligne du côté opposé, et 28 pieds 4 pouces sur la ligne du fond (distance de 101 pieds de la rue Remparts) le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries sur la façade et dans le fond, grand salon et cinq chambres, cabinet de toilette; dans la cour se trouvent citerne et grand hangar, lequel contenant chambre à repasser et grenier. Large allée de côté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de $40.00 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état, admirablement placées à proximité du marché Dryades, des écoles, des lignes de chars électriques et dans un voisinage populeux offrant une excellente occasion pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Bussière Rouen, notaire.

Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss Jr avocats.
10 déc — 10 17 24 31—janv 7 à 11

Jas. A. Brennan et Fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE VALEUR DU QUATRIEME DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE PRESQUE NEUF, 1913 et 1915 rue St. THOMAS, près Ste Marie. Retiré de la rue, et loué à $10 par côté.

GRAND COTTAGE DOUBLE, 534 et 536 ST ANDRE, près de la rue ST. THOMAS. Retiré de la banquette. Contenant 5 chambres, cour briquetée et allée de chaque côté, et loué pour $23 par mois.

COTTAGE DOUBLE, DE CHOIX, 530 et 532 rue PHILIP, près Fulton Retiré de la rue, contenant 5 chambres de chaque côté, et loué $10 chaque côté.

Ces propriétés sont en bonne condition, dans un joli voisinage, entourées de tous les avantages, et ne sont jamais inoccupées, et comme placement rien de mieux ne pourrait être offert.

Succession de Mme Johannah Smith, veuve de Philip Campbell.

No 60,437—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 19 décembre 1899, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, par Jas. A. Brennan & Fille, encanteurs, bureau No 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B., daté et signé le 15 Novembre 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 68, borné par les rues Ste Marie, St André, Chippewa et St Thomas (anciennement Fulton), sur un croquis daté du 28 avril 1871, fait par Wm DeLacy, encanteur, et annexé à un acte de dépôt daté du 10 mai 1871 dans le bureau de John F. Coffee, ancien notaire en cette ville, ledit ilet maintenant numéroté d'après le nouveau plan municipal; ledit lot de terre est désigné par le numéro quatre sur ledit croquis, et il mesure trente pieds de face à la rue St Thomas (anciennement Fulton) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles et trente pieds dans le fond, mesure américaine

2. Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, St. André et St Thomas (anciennement Fulton), et mesurant trente pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Adèle, trente-huit pieds dix pouces et cinq lignes et demie de face à la rue St-André par cent quinze pieds six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne de côté près ou vers la rue Rousseau et cent treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé près ou vers la rue St Thomas, mesurant toutes plus ou moins.

3. Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, St Thomas (anciennement Fulton), Soraparu et Rousseau, et désigné comme lot numéro un sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Pierre C. Duvelliers, ancien notaire en cette ville, le 19 mars 1862, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Philip par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; taxes de 1899 et les timbres du revenu devant être payés par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs; dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

JOHN P. SULLIVAN, avocat.
18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 18 19

CHARTE

—DE LA—

FACIO DISTILLING COMPANY.

(The Facio Distilling Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orleans
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-septième jour de novembre, en l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf, devant moi, WILLIAM LEE HUGHES, un notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés—ONT EN PERSONNE COMPARU, les personnes dont les noms suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit:

Que pour eux mêmes et pour tous autres qui pourraient s'identifier avec eux; et se prévalant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 1880, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations,—ils ont formé, et par les présents se forment et constituent une corporation dans les buts et objets, et sous les provisions et arrangements ci-dessous mentionnés:

ARTICLE I

Les nom et titre de cette corporation seront "THE FACIO DISTILLING COMPANY." Son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans; et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de cette date, et commencera ses opérations aussitôt que Deux Mille Dollars du fonds capital auront été souscrits.

Elle aura le pouvoir et l'autorité de faire, avoir et se servir d'un sceau commun, avec tels devises que le Bureau de la Direction jugeront convenables; et d'annuller, changer ou amender ledit sceau à leur plaisir; et sous le nom, titre et marque par eux adoptés, seront capables d'après la loi de faire des citations et d'être citées; et de faire toutes choses nécessaires à leur bon gouvernement et support.

Elle pourra prendre, recevoir et tenir, acheter, vendre, mouvoir, louer, hypothéquer et engager leur propriété, immeubles, personnelles ou autres.

Les citations seront servies au Président ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence des deux, au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II

Les objets et buts pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle fera, sont par la présente déclaré être: la manufacture, la distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops.

ARTICLE III

Le fonds capital de cette corporation est par la présente déclaré être de cinquante mille ($50,000) dollars, divisé en mille actions de cinquante ($50) dollars chacune, payables chacune ou leur équivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminera.

Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie, par l'actionnaire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires, opérations, et pouvoirs de ladite corporation seront vesties, manipulées et gérées par un Bureau de sept Directeurs, qui auront le pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglements et ordonnances; d'employer et de renvoyer tels gérants, agents et employés; et de prendre telles actions qui seront nécessaires au bon gouvernement et support de ladite corporation.

Ils auront le pouvoir d'employer tels avocats, et de désigner tels officiers ou employés qu'ils jugeront convenables, dans le but d'intenter et de défendre tels procès et de s'occuper de telles affaires légales que nécessiteront les intérêts de la Corporation.

Paul M. Schneidau, Armand Capdevielle Alcée S. Folse, Rafael E. Reyes, Emile Julian Fernand L. Cazenavette et Paul Facio constitueront le premier Bureau de Direction ayant comme président Paul M. Schneidau Armand Capdevielle comme vice président Alcée S. Folse, secrétaire-trésorier, et Rafael E. Reyes, gérant-général, qui tiendront leur office jusqu'au premier lundi de décembre 1904 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et qualifiés

Le premier Lundi de Décembre 1904, et annuellement ensuite, une élection pour directeurs sera tenue en l'emplacement de ladite compagnie, après qu'un avis de dix jours par écrit aura été envoyé à chaque actionnaire ou son agent dûment autorisé affranchi par le Secrétaire-Trésorier et gérant général. Quatre membres du Bureau constitueront un quorum Tous les chèques seront signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président contresignés par le Secrétaire Trésorier.

ARTICLE V

A l'expiration de cette charte par limitation ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un avis en écrit aura été envoyé dix jours auparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent, à sa dernière adresse. Lesdits commissaires seront élus, leurs devoirs définis et leur rémunération fixée, par une majorité des actions présentes ou représentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées; et dans le cas de la mort d'aucun d'eux, le commissaire ou commissaires restant continueront à agir.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié, altéré ou amendé ou la corporation dissoute, par un vote des trois quarts du fonds capital représenté à une réunion générale des actionnaires appelée dans ce but après qu'avis de dix jours aura été donné de la façon ci-dessus mentionnée dans cet article.

ARTICLE VI

A toutes les réunions des actionnaires tenues pour l'élection des directeurs ou pour toutes autres mesures à l'exception de l'amendement de la charte, une majorité du stock présent ou représenté seront nécessaires à élire ou décider la mesure en discussion.

Toutes les élections seront par ballot, chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

ARTICLE VII

Aucun actionnaire de cette corporation sera en aucune instance tenu liable ou responsable des contrats ou fautes de ladite corporation pour un montant supérieur que la balance non-payée due à la compagnie sur les actions qu'ils auront souscrites; ni aucune autre formalité dans l'organisation aura l'effet d'annuler la chartre ou d'exposer aucun actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son action.

AINSI FAIT ET PASSÉ, en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Michael C Le Jeune et Henry L. Favrot, témoins compétents résidant en cette ville, qui ont ci-dessous signé leur noms avec les parties et moi, notaire, le jour et la date ci-dessus premièrement nommées après lecture du tout.

Signatures
PAUL FACIO et autres.

Témoins:
H. L. FAVROT.
M. C. LEJEUNE,
W. L. HUGHES,
Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, E[tat] de la Louisiane par la présente certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Facio Distilling Company a été ce jour dûment registé en ce bureau dans le livre 648, folio
Nouvelle Orléans, 1er décembre 1899.
(Signé) GEO. GUINAULT, D. R.

Je certifie que le ci-dessus et une copie vraie et correcte de l'acte original d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en mon bureau.

Nouvelle-Orléans, Lne, 1er décembre 18[99]
Signé: W. L. HUGHES,
[Sceau] Notaire Public
2 déc—

PAR LE CONSTABLE.

Mme Catherine Drury vs M. et Mme Jas Furgeson.

QUATRIEME COUR DE CITE DE Nouvelle-Orléans—No 21,325—En vertu d'un writ de fieri facias rendu par l'Hon. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques, au No 1[?] rue S. Robertson, près Erato, en cette ville le 15me jour de décembre 1899, à midi précis la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, d'après inventaire registré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux. A. F. CHEVALLEY, Constable de la Quatrième Cour de Cité
6 déc—6 11 15